



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### emplois jeunes

Question écrite n° 6814

#### Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la décision prise par le préfet délégué à la police d'affecter les agents de sécurité recrutés par le ministère de l'intérieur exclusivement dans les 2e et 14e arrondissements de Marseille. Cette décision surprenante va à l'encontre des accords pris avec ce haut fonctionnaire dans la mesure où la municipalité souhaitait une affectation en priorité dans l'hyper centre-ville, à savoir le 1er arrondissement, de même qu'en périphérie dans le 14e arrondissement. Or la non-affectation de ces agents dans le 1er arrondissement démontre le manque de volonté de l'Etat de lutter contre une insécurité croissante dans le centre-ville alors que les élus demandent depuis longtemps une présence plus soutenue et plus efficace des services de police, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il compte prendre pour lutter efficacement contre l'insécurité, la drogue et la violence dans le centre-ville de la deuxième ville de France.

#### Texte de la réponse

Il convient de préciser à l'honorable parlementaire qu'aucun accord précis n'avait été pris avec la municipalité de Marseille sur le détail des affectations des adjoints de sécurité. Par ailleurs, les premiers adjoints de sécurité devaient être affectés en tenant compte des possibilités immédiates d'encadrement par des îlotiers, ce qui était davantage le cas dans les 2e et 14e arrondissements. L'hyper centre de la cité phocéenne fait l'objet d'opérations de police ponctuelles et d'une présence soutenue des effectifs locaux renforcés le plus souvent possible par ceux de la compagnie républicaine de sécurité mise à disposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense pour la sécurisation. Ce faisant, l'Etat n'affirme pas seulement sa volonté de privilégier la lutte contre la délinquance, mais il s'en donne également les moyens. Enfin, il faut signaler que les affectations d'adjoints de sécurité s'échelonneront tout au long de l'année et le 1er arrondissement de Marseille sera servi dans le courant du premier trimestre 1998.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6814

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1997, page 4165

**Réponse publiée le :** 19 janvier 1998, page 329